

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 24 (1926)  
**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Conférences professionnelles de géomètres

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sens que le prochain congrès se tiendra en 1930, que le lieu en serait fixé par le comité permanent de la Fédération, dès que les réponses des deux pays intéressés lui seront parvenues.

Nous nous hâtons d'ajouter que ces diverses résolutions furent adoptées en assemblée solennelle du dimanche 17 octobre.

*Il appartient donc maintenant à la Société suisse des Géomètres d'étudier en toute objectivité la proposition qui lui a été faite, et répondre en temps opportun à la cordiale invitation du Comité permanent de la Fédération; sans vouloir préjuger aucunement de la décision à intervenir, nous pensons que l'appui du Conseil fédéral nous est absolument nécessaire. Selon des renseignements qui nous sont parvenus récemment, nous croyons savoir que notre haute Autorité serait favorablement disposée.*

Les congressistes sous la conduite de M. Malassis se rencontrèrent au Conservatoire des Arts et Métiers, rue St-Martin, pour visiter l'historique et très intéressante collection de machines à calculer et accessoires.

(A suivre.)

### Conférences professionnelles de géomètres.

Le 20 novembre ont eu lieu au Palais de Rumine, à Lausanne, trois conférences professionnelles des géomètres de la Suisse romande, organisées par la Société vaudoise des géomètres officiels.

Environ 100 techniciens — juristes et techniciens — se pressaient dans la salle Tissot, lorsque M. le Dr Hegg, directeur du cadastre et président du comité d'organisation, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants, particulièrement à M. le conseiller d'Etat Fazan, chef du département des finances.

Après une orientation générale sur le cadastre, M. Hegg donne la parole au premier des conférenciers, M. Baltensperger, inspecteur fédéral du cadastre.

Celui-ci dans un exposé des plus instructifs explique ce qu'est et surtout ce que peut devenir la photogrammétrie comme méthode de lever pour les mensurations cadastrales.

L'expérience a démontré que la mensuration des alpages et pâturages, exécutée d'après les méthodes usuelles, est trop coûteuse par rapport à la valeur du terrain. L'économie natio-

nale étant à l'ordre du jour, il fallait trouver un moyen plus économique et qui ne néglige pas trop l'élément exactitude.

Nos édiles professionnels se sont mis ardemment et ardûment à cette tâche. Ils ont pleinement réussi. Cette nouvelle méthode, c'est la photogrammétrie.

Cette science est fondée sur l'utilisation de l'image photographique et se subdivise en deux parties légèrement distinctes :

- a) la photogrammétrie terrestre,
- b) la photogrammétrie aérienne.

Les premier essais effectués en Suisse furent très concluants et démontrent qu'en pourvoyant par certains moyens à la visibilité des points limites, on obtient de cette façon non seulement la topographie, mais aussi les limites de propriété.

Jusqu'en 1921-25, on utilisa seulement la photogrammétrie terrestre; puis, en 1925, avec le concours des aviateurs militaires, on perfectionna la photogrammétrie aérienne en l'adaptant spécialement aux contrées alpestres.

Cette méthode, mise au point, est amplement suffisante pour les levés cadastraux dans les pâturages et alpages (1 : 5000 et 1 : 10 000). Le parachèvement, c'est-à-dire le report des points n'ayant pas pu être atteints par la photographie, se fait au moyen des méthodes usuelles, de même que la conservation des documents.

En Suisse, la surface des alpages, pâturages et forêts dont la mensuration peut être effectuée par la photogrammétrie, est de 1,135,000 ha.

Une exposition de documents extrêmement intéressants complétait le brillant et complet exposé de M. Baltensperger, exposé qui vient à son heure pour l'instruction de tous ceux qui, de près ou de loin, se préoccupent de l'orientation nouvelle de la science du géomètre, tout en la liant entièrement à l'économie nationale.

La deuxième conférence, non moins captivante, fut donnée par M. Gonvers-Sallaz, conservateur du Registre foncier du district de Lausanne.

M. Gonvers, un spécialiste de la question, a la tâche ardue d'expliquer l'introduction du registre foncier fédéral dans le canton de Vaud et les expériences faites dans les communes de Lausanne et de Pully.

M. Gonvers expose tout d'abord que les craintes que l'on a au sujet du feuillet fédéral sont injustifiées et que l'on peut reconnaître à son fonctionnement qu'il répond tout à fait à ce qu'on en attendait.

Le cadastre vaudois était fait pour le droit vaudois et le feuillet fédéral pour le droit fédéral. Il fallait une adaptation et une expérience pour trouver le feuillet convenant le mieux aux éléments que nous possérons déjà.

Après avoir rappelé l'historique des changements apportés aux livres et registres fonciers cantonaux depuis 1882, le conférencier parle des expériences réalisées par l'adoption du feuillet fédéral dans les communes de Lausanne et de Pully. Le résultat est tout à fait concluant et le système du formulaire fédéral pur et simple est de beaucoup le meilleur.

Cet exposé est salué par de chaleureux applaudissements, après quoi M. Schwarz, ing. rural et chef du service des améliorations foncières, aborde le sujet de la 3<sup>e</sup> et dernière conférence : « Remaniements de terrains urbains. »

L'urbanisme est à l'ordre du jour, affirme Schwarz, et le canton de Vaud figure en tête des cantons qui ont légiféré sur les remembrements urbains.

Cependant, depuis 14 ans, la loi du 28 mai 1912 n'a été appliquée qu'à une petite entreprise de 6 ha. exécutée à Clarens.

Un remaniement parcellaire urbain vaut mieux que l'expropriation. Il peut en corriger les injustices, tout spécialement dans les créations de routes et voies d'accès.

C'est le coup de grâce donné aux spéculateurs, à la condition expresse que la répartition des parcelles se fasse sur la base de la surface et non de la valeur.

Les remembrements urbains sont excessivement rentables et ont une importance indiscutable pour l'avenir des villes.

A Clarens, par exemple, les propriétés intéressées au remaniement ont pris, par celui-ci, une plus-value de fr. 201,000. Les propriétaires n'ont eu à supporter que fr. 3018.— de dépenses.

C'est pour cette raison que les remembrements urbains se font sans l'appui financier de l'Etat et ne sont par conséquent pas subventionnés.

Cette conférence, extrêmement captivante et intéressante, a ouvert des horizons nouveaux à bon nombre d'auditeurs, tout en clôturant au mieux le programme de cette journée professionnelle.

Après que M. le Dr Hegg, président du comité d'organisation, eut souligné l'heureuse réussite de ces conférences et en eut remercié les auteurs, M. Pelichet, vice-président de la Société vaudoise des géomètres — remplaçant M. le président, malade — prononça d'excellentes paroles en constatant la nécessité de semblables journées.

Les applaudissements chaleureux et unanimes de toute l'assemblée ont été une preuve évidente de l'utilité de ces réunions et encourageront certainement le comité à récidiver, pour le plus grand bien de tous.

De la « *Revue* » (Lausanne).

---

#### XIV. Konferenz der eidgenössischen und kantonalen Vermessungsaufsichtsbeamten.

Die diesjährige Konferenz der eidg. und kant. Vermessungsaufsichtsbeamten fand bei zahlreicher Beteiligung von Vertretern des Bundes und der Kantone unter Leitung von *Kantonsgeometer Kreis*, St. Gallen, am 26. und 27. August in Luzern statt.

Mit hoher Befriedigung wurde der in Verbindung mit dem Schweiz. Geometerverein und einigen Instrumentenfabrikanten veranstalteten Ausstellung über das Vermessungswesen, an der schweiz. landwirtschaftlichen Ausstellung 1925 in Bern, gedacht. Die umfassende Fachausstellung hat allgemein gefallen und ist auch vom Preisgericht lobend beurteilt worden. Dessen Bericht soll nach seiner Drucklegung noch bekannt gegeben werden.

*Vermessungsinspektor Baltensperger* referierte über eine Reihe zeitgemäßer Fragen, deren Beratung durch die Konferenz folgende Ergebnisse zeitigte. Die bisherigen Erfahrungen mit der akkordweisen Ausführung der Vermarkung sind gute, und es soll daher mit der Kostenberechnung der Vermarkungsarbeiten anlässlich der Preisfestsetzung für die Vermessung fortgefahrene werden. Der vom Schweiz. Geometerverein dem eidg. Vermessungsinspektor eingereichte Entwurf für einen Akkordtarif über Nachführungsarbeiten ist mit den benötigten Wegleitungen den kant. Vermessungsaufsichtsbehörden zur Prüfung seiner Anwendung in ihren Gebieten abgegeben worden. Sobald die bezüglichen Berichte vorliegen, sollen die Verhandlungen mit den Vertretern des Schweiz. Geometervereins aufgenommen werden. Die Frage, ob die offiziellen Taxationen der Grundbuchvermessungen auch Nichtmitgliedern des Geometervereins bekannt zu geben seien, sofern diese es verlangen,